

QUE SE PASSE-T-IL AUX TABLES DE NÉGOCIATION ?



PERSONNEL ENSEIGNANT

Discussions avec la FSE-CSQ : adapter l'organisation du travail aux besoins de la FP et de l'ÉDA

À la formation professionnelle et à l'éducation des adultes, le CPNCF désire notamment assouplir les dispositions de la tâche et revoir les paramètres de l'amplitude quotidienne, de l'horaire hebdomadaire des enseignants et les dispositions en lien avec l'année de travail (FP). L'objectif patronal est limpide : adapter l'organisation du travail aux besoins de ces secteurs, lesquels se caractérisent entre autres par une clientèle non captive, des adultes cherchant à concilier travail, famille et études, un marché du travail dont les besoins sont en constante mouvance et la nature singulière de certains programmes.

Au cours des récentes rencontres entre l'équipe du CPNCF et celle représentant le personnel enseignant affilié à la FSE-CSQ, la partie syndicale a présenté certaines de ses demandes en lien avec la FP et l'ÉDA, soit :

- Des déclencheurs de contrats à temps plein basés sur les contrats à temps partiel à 100 % offerts au cours des années précédentes;
- En FP, la reconnaissance que le travail de nature personnelle (TNP) est réputé effectué dès que les cours et leçons sont terminés;
- L'établissement de nouveaux ratios maître-élèves pour certains programmes en FP et l'introduction de ratios à l'ÉDA;
- L'augmentation du nombre d'heures pour les journées pédagogiques à l'ÉDA (32 heures plutôt que 24);
- Un protocole expérimental d'organisation de la tâche.

Clarification des propositions patronales et des demandes syndicales

Les dernières rencontres CPNCF - FSE-CSQ ont par ailleurs permis de clarifier les problématiques soulevées par les propositions patronales et les demandes syndicales à l'égard de plusieurs sujets, dont : l'année de travail, les EHDAA, les annexes de la convention, l'entrée progressive, la valorisation de l'engagement et de la responsabilité au regard de la réussite des élèves, les motifs de dépassement du maximum d'élèves par classe et l'utilisation des journées pédagogiques.

Les échanges entre le CPNCF et la FSE-CSQ se poursuivent dans un climat respectueux.

Discussions avec la FAE : le point sur les règles de formation des groupes d'élèves

Les équipes du CPNCF et de la FAE ont récemment traité des règles de formation des groupes d'élèves. Le CPNCF a réaffirmé la présence de nombreuses contraintes liées à l'organisation scolaire et sa volonté de donner plus de souplesse aux commissions scolaires dans la réalisation annuelle de cet exercice complexe. Il a aussi présenté ses propositions relatives aux règles de formation des groupes d'élèves à sa vis-à-vis, laquelle a pour sa part présenté ses demandes en la matière.

Propositions patronales	Demandes syndicales
Retirer la disposition visant le respect de la moyenne au niveau de la commission scolaire. Moduler certains ratios (mais maintenir les ratios actuels au préscolaire, au 1 ^{er} cycle du primaire et au 2 ^e cycle du secondaire et tenir compte des milieux défavorisés pour les 2 ^e et 3 ^e cycles du primaire).	Diminuer les moyennes et les maxima pour tous les groupes d'élèves. Créer des règles de formation des groupes à l'éducation des adultes et dans les spécialités de la formation professionnelle qui n'en ont pas.
Réviser les ratios pour les groupes d'élèves ayant une déficience langagière au préscolaire et au primaire. Retirer les ratios pour les groupes d'élèves en cheminement particulier de formation de type temporaire.	Appliquer en classe spécialisée les règles de formation des groupes prévues à l'Entente, même s'il y a un soutien visible. Reconnaître les déficiences multiples dans la composition des groupes, incluant les classes spécialisées.
Ajouter des motifs de dépassement aux règles de formation des groupes (fratrie, motifs humanitaires, etc.).	Augmenter la compensation pour le dépassement des maxima et ajouter des mesures plus coercitives envers les commissions scolaires si les règles ne sont pas respectées.
Retirer la pondération a priori pour certains types d'élèves (TED, TP, TGC).	Pondérer a priori tous les élèves intégrés à la classe ordinaire.
Offrir la possibilité de former exceptionnellement des groupes à plus d'une année d'études composés d'élèves du préscolaire et de la 1 ^{re} année du primaire.	Limiter la possibilité de former des groupes à plus d'une année d'études.



Les parties patronale et syndicale ont également traité de la rémunération, plus particulièrement de la reconnaissance de l'expérience et de la scolarité. Les échanges entre le CPNCF et la FAE se poursuivent dans un climat respectueux.

PERSONNEL PROFESSIONNEL

Discussions avec la FPPE-CSQ et le SPPLRN-SCFP 5222 : des demandes visant à simplifier l'organisation du travail

Au cours des dernières semaines, la partie patronale a notamment présenté les demandes suivantes, et ce, autant à la FPPE-CSQ qu'au SPPLRN-SCFP 5222 :

- Réviser le calcul de l'ancienneté afin d'éviter qu'il soit fait au prorata du temps travaillé. Le CPNCF a présenté un modèle qui ne tient pas compte du pourcentage de travail accompli (prorata) aux fins du calcul;
- Introduire une disposition permettant de mettre fin à l'emploi d'un professionnel surnuméraire ou remplaçant en cours de contrat;
- Augmenter la période d'essai pour le personnel régulier, qu'elle veuille augmenter à 12 mois ou l'équivalent pour le régulier à temps partiel sans toutefois excéder 24 mois afin que les milieux soient en mesure d'assurer une meilleure évaluation du personnel. Rappelons que la convention actuelle prévoit une période d'essai de six mois pour les professionnels réguliers à temps plein et de neuf mois pour les professionnels réguliers à temps partiel.

FPPE-CSQ

Le CPNCF a présenté les problématiques suivantes à la FPPE-CSQ : la limite de six mois lors de l'embauche de professionnels surnuméraires pour des surcroits temporaires de travail et la contrainte de créer des postes réguliers pour des projets ou mandats pour lesquels les employeurs n'ont aucune assurance quant à la pérennité du financement. La partie patronale désire retirer ces obligations de la convention actuelle, mais la partie syndicale craint une augmentation de la précarité.

La FPPE-CSQ a présenté sa demande visant l'introduction d'un horaire de travail variable (une journée de travail régulière de sept heures par jour et divisible uniquement en demi-journées de trois à quatre heures). Son modèle comporte deux plages fixes et trois plages mobiles (pour un total de sept heures par jour), ainsi qu'un moment non rémunéré pour la période de repas (d'une durée minimale de 45 minutes). La partie patronale a questionné le fait que ce modèle prévoit seulement 4,5 heures de plage fixe à l'intérieur des sept heures où l'ensemble des professionnels est sur les lieux de travail.

La partie syndicale a présenté deux autres demandes : définir la notion d'absence, pour éviter qu'un professionnel régulier affecté à un projet soit remplacé par un surnuméraire plutôt que par un remplaçant, et permettre au professionnel qui change d'employeur d'obtenir automatiquement un congé sans traitement et de transférer chez ce nouvel employeur son service continu aux fins de vacances et sa permanence après une période d'essai.

SPPLRN-SCFP 5222



Le SPPLRN-SCFP 5222 a présenté sa demande concernant la réaffectation des professionnels pour limiter les réaffectations successives auxquelles ils doivent faire face à chaque début d'année scolaire. Elle souhaite également que la séquence d'embauche prévoit l'obligation pour les commissions scolaires d'embaucher des professionnels à son emploi avant des candidats de l'externe.

PERSONNEL DE SOUTIEN

Discussions avec la FTQ (SCFP et SEPB-Québec) : des sujets aussi importants que variés

Les récentes rencontres avec le SCFP-FTQ ont permis aux parties de faire part de leurs positions respectives concernant :

- Les motifs de non-abolition de postes;
- Les possibilités de jumelage de postes;
- Les durées des périodes d'essai et d'adaptation.

Les parties ont aussi commencé les discussions concernant le développement des compétences du personnel afin que ces dernières répondent mieux aux besoins actuels des commissions scolaires. Les prochaines rencontres devraient permettre des échanges sur les modalités d'avancement d'échelons et l'importance de la présence au travail.

En plus des motifs de non-abolition de postes et des durées des périodes d'essai et d'adaptation, le CPNCF et le SEPB-Québec-FTQ ont discuté de :

- L'information à préciser lors des affichages de postes;
- Certaines modalités concernant la planification des effectifs.

Les prochaines rencontres permettront de poursuivre les discussions sur ce dernier sujet, de même que sur l'efficacité et l'engagement du personnel.

Discussions avec la FPSS-CSQ : absence d'harmonie entre la réalité de l'organisation scolaire et le processus de planification de l'effectif

Lors des dernières rencontres avec sa vis-à-vis, le CPNCF a :

- Mis en évidence l'absence d'harmonie entre la réalité de l'organisation scolaire et le processus de planification de l'effectif du personnel de soutien, précisant que les besoins spécifiques des élèves et de l'organisation fluctuent au cours de l'année scolaire et ne sont pas considérés faute de souplesse dans la convention;
- Démontré que le modèle actuel de planification de l'effectif doit être changé en raison de l'absence d'adéquation entre l'organisation scolaire et la réalité budgétaire et administrative. Pour les mêmes raisons, le CPNCF a proposé certains changements relatifs aux mécanismes d'ajustement des effectifs en cours d'année, de même que des solutions pour revoir les concepts de semaines, jours et heures de travail qui permettraient un meilleur service aux élèves.



La partie syndicale a, pour sa part, précisé ses demandes concernant l'introduction de ratios et la majoration de la prime d'horaire brisé. Elle a aussi poursuivi la présentation de ses demandes relatives aux sujets suivants : la divulgation d'horaires fixes aux séances d'affectation pour les services directs aux élèves et la rémunération pour le temps de présence aux séances; le remplacement selon la classe d'emploi et l'horaire; la restriction en ce qui concerne les exigences particulières, de même que pour des tests psychométriques, entre autres.

Discussions avec la FISA : explication du dépôt patronal

La première rencontre de négociation entre les parties ayant eu lieu le 20 mars dernier, la partie patronale a profité de la plus récente séance pour déposer le protocole de libérations syndicales aux fins de signature.

Le CPNCF a aussi déposé ses propositions et expliqué son dépôt à la partie syndicale. La prochaine rencontre sera consacrée à des questions d'éclaircissement relatives aux contenus du dépôt des propositions patronales et du dépôt des demandes syndicales.

Discussions avec la FEESP-CSN : la notion de poste démystifiée

Lors des rencontres de mars et d'avril, la partie syndicale a remis le protocole de libérations syndicales signé à la partie patronale et les parties ont discuté principalement :

- De la définition d'un poste à caractère cyclique;
- Du surcroît de travail;
- Du temps compensé;
- Des séquences de comblement des postes temporairement vacants et des postes particuliers;
- Des avantages des postes de quinze heures et moins et du calcul du service actif.

La partie patronale a également terminé la présentation de ses demandes entourant la notion de poste. Quant à sa vis-à-vis, elle a abordé ses demandes portant sur la supplantation de postes dans le secteur général et les motifs de non-abolition de postes.

Le *CPNCF-NÉGO* est publié à l'intention des personnes suivantes :

- Les présidences, les directions générales et les gestionnaires du réseau scolaire.

En cas de problèmes reliés à la diffusion du bulletin, veuillez vous adresser à Mme Anne-Marie Lemieux, secrétaire à la négociation au CPNCF : 418 643-9865 poste 3426 ou anne-marie.lemieux@mels.gouv.qc.ca



150, boul. René-Lévesque Est, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5W9
Téléphone : (418) 643-9865
Télécopieur : (418) 644-1379
www.cpn.gouv.qc.ca/cpnf